

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 143/2022

**Objet : Octroi d'une
subvention à l'Actium
Grand Marché de Provence**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Barbentane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 novembre 2022.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge du Développement Economique expose que l'Actium Grand Marché de Provence a pour objet de structurer, animer et promouvoir les actions des opérateurs des filières agricoles et agro-alimentaires de Provence.

L'association représente les opérateurs économiques dans la construction du projet de Grand Marché de Provence. D'une manière plus globale, l'association permet une représentation de la filière pour sa promotion, sa communication et son développement commercial. L'Actium compte 90 adhérents.

L'association sollicite au titre de l'année 2022 une subvention d'un montant de 30 000 €, à l'identique du montant accordé en 2021. Le budget prévisionnel de l'association est de 256 300 € en 2022.

L'objet de la demande à Terre de Provence Agglomération porte sur 5 axes :

- les salons : Natexpo Lyon, Fruit Attraction Madrid, La Provence sur vos tables ;
- le développement de la digitalisation du Grand Marché de Provence ;

- la continuité du projet de création des navettes de ramasse et de livraison ;
- le développement des journées pour l'emploi ;
- la production locale pour manger local, la création de circuits de proximité pour les grandes et moyennes surfaces via la constitution d'accords locaux.

La commission développement économique a émis un avis favorable le 4 octobre 2022.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 30 000 € à l'Actium Grand Marché de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022,

VU la demande de subvention de l'Actium Grand Marché de Provence,

VU l'avis favorable de la commission économie du 4 octobre 2022 pour l'octroi d'une subvention de 30 000 € à l'Actium Grand Marché de Provence,

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement des filières agricoles et agro-alimentaires du territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'Actium Grand Marché de Provence pour l'exercice 2022.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

